

10 déc 2020 -14:11

La ministre De Sutter permet aux fonctionnaires de faire du volontariat dans les secteurs touchés par la pandémie de Covid-19

*La ministre de la Fonction publique Petra De Sutter a élaboré un arrêté royal autorisant tous les fonctionnaires qui ont moins de travail en raison de la crise sanitaire de s'engager comme volontaires pour contribuer à décharger le secteur des soins ou d'autres secteurs fortement touchés par la pandémie, comme l'enseignement ou la garde d'enfants. La ministre souhaite également y associer un appel : « Tous les fonctionnaires dont le service a moins de travail en raison de la crise peuvent dès à présent se proposer comme volontaires, sans perte de salaire. Ils pourront ainsi contribuer à maintenir notre société debout en ces temps difficiles. »*

En raison de la crise de la COVID-19, un certain nombre de fonctionnaires sont en chômage temporaire, d'autres n'ont plus un horaire complet et sont en chômage partiel. Si des fonctionnaires se sentent appelés à aider comme volontaires dans des secteurs gravement touchés par la pandémie, ils pourront - en concertation avec leur chef de service - bénéficier d'une dispense de service. Cela peut aller de quelques heures à une semaine de travail complète, et ce jusqu'à la fin du mois de mars. Si la crise sanitaire se poursuit, cette échéance pourra être reportée.

Une mesure similaire s'appliquait déjà aux médecins et au personnel infirmier travaillant dans les services publics fédéraux. Cette mesure est maintenant étendue à tous les fonctionnaires fédéraux, et ce au moins jusqu'à la fin du mois de mars. Si la crise sanitaire se poursuit, cette échéance pourra être reportée. Les fonctionnaires qui souhaitent s'engager comme volontaires peuvent se signaler auprès de Selor.

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la  
Fonction publique, des Entreprises publiques, des  
Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Tobias Daneels  
Porte-parole  
+32 486 14 88 13  
[tobias.daneels@desutter.fed.be](mailto:tobias.daneels@desutter.fed.be)